

MAIRIE DE COBONNE

26400 COBONNE

Tél : 04.75.25.24.77

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 13.06.2022

Présents : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Thomas ROLLAND, Anni VALKONEN ;

Secrétaire de séance : Philippe RIBIERE

Le compte rendu du Conseil Municipal du 02 Mai est approuvé à l'unanimité.

- 1. Délibération : Ajustement du budget primitif M14 de 2022** (prise en compte de modifications budgétaires mineures non présentées le 07 avril)

À la suite d'ajustements mineurs non pris en compte lors du vote du budget primitif, le budget M14 est désormais révisé comme suit :

- Section de fonctionnement : **171 151,67 €** (au lieu de 168 478,67 €)
 - Section d'investissement : **89 149, 77 €** (au lieu de 88 811 €)
- L'ajustement du budget présenté ci-dessus est équilibré en dépenses et en recettes.

Il est demandé d'approuver le budget révisé.

Vote à l'unanimité pour l'adoption du budget M14 modifié

- 2. Délibération : Modification de la délibération concernant le vote de la taxe sur les logements vacants.**

A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de revoir le texte de la délibération comme suit :

« M. le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité »

M. le maire rappelle si besoin est, en complément de ce qui précède, que la référence considérée pour l'identification des logements vacants (de plus de deux ans) est issue du Trésor Public et ne concerne que les vacances de plus de deux ans.

Cette identification n'est donc pas faite par la commune mais par les services compétents de l'état en charge de la taxe d'habitation sur les bases des déclarations faites par les propriétaires concernés.

Vote : Pour à l'unanimité sur le texte de la délibération proposé par la préfecture.

- 3. Choix d'une date pour une réunion d'explication sur le budget M14 (soirée en juin).**
Après discussion il est convenu d'organiser cette réunion à la rentrée (Septembre)

Plusieurs propositions seront soumises en fonction des disponibilités de l'intervenant.

4. **Délibération : Modification de la durée de remboursement (10 ans au lieu de 40 ans) concernant l'emprunt de 19 000 € sur le budget M49 dont la souscription a été votée le 7 avril 2022.**

Vote autorisant le maire à signer tous les documents relatif à cet emprunt.

Vote : Pour à l'unanimité pour l'emprunt de 19 000 € sur une durée de 10 ans à taux variable selon la proposition de la Caisse d'Epargne.

Le maire est autorisé à signer tous les documents relatif à cet emprunt.

Il est requis de vérifier l'impact éventuel sur le budget M49 à la suite de la modification de la durée du prêt.

5. **Délibération :** Participation aux frais de cotisation mutuelle santé des agents communaux.

Il est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2022 de participer à ces frais santé.

En 2025 la participation sera imposée à 22€ (15 € santé et 7 € prévoyance).

Ce montant sera versé sur présentation du bulletin d'adhésion à la mutuelle ou à la prévoyance des agents concernés.

Sont concernées : Mme Etroy, Mme Flechet, Mme Lantheaume.

Il est proposé de voter une participation de 22 € par agent/mois sur présentation des justificatifs.

Vote : Pour à l'unanimité pour la participation à hauteur de 22 € par agent à temps plein. Il est convenu que les agents pourront choisir de conserver leur mutuelle (s'ils en ont une) ou de souscrire à celle proposée par CDG26 (IPSEC) avec l'adhésion de la commune.

6. **Information sur l'adhésion PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors) : Il conviendra de se prononcer sur l'adhésion de la commune en 2023.**

Une synthèse de la charte révisée est disponible en mairie, mais aussi disponible sur le site à l'adresse suivante : <https://www.parc-du-vercors.fr>

Manuel Gascoin se propose de regarder ce dossier pour éclairer les membres du conseil avant un vote sur une adhésion potentielle de la commune.

Il est par ailleurs souhaité qu'un représentant du Parc naturel du Vercors vienne présenter le sujet au conseil municipal en fin d'année.

7. **Les Bourbous : La convention révisée est signée par les ayants droits.**

Il est proposé d'inaugurer le réservoir fin Juillet.

Les financeurs, le maire du précédent mandat, le maire de Gigors et Lozeron, les institutions publiques (Département et Sous-Préfecture, ARS) les élus de Cobonne mais aussi les entreprises Liotard et Saur et le Maître d'œuvre seront invités. Liste définitive à valider. Le SMPA sera également invité.

La date du 28 Juillet est confirmée avec une inauguration à 17h30.

8. **Bilan réunion élus PLUi : Informations du Maire sur la communication faite aux services de la CCVD et des modifications intégrées sur le logiciel cartographique mis à disposition.**

M. le maire explique les actions entreprises auprès des services de la CCVD et des Bureau d'Etudes afin que soient prises en compte les remarques faites sur les zones A et N, assurer une cohérence territoriale, et une démarche compréhensible de tous. D'autres communes ont fait part des mêmes interrogations sur le travail présenté qui ne correspond pas à l'existant et crée des tensions (y compris les communes ayant un PLU). Le manque de support du bureau d'étude aux communes est aussi souligné. La CCVD s'engage à organiser une réunion dédiée début Juillet pour discuter des zonages A et N. Le maire conviera un ou deux conseillers à cette réunion de travail avant de resoumettre une cartographie modifiée au conseil municipal, étape nécessaire avant une réunion publique qui n'aura probablement pas lieu avant Septembre.

A ce jour l'accès informatique à la cartographie des zones de la commune n'est pas actif. Certaines modifications ont néanmoins été enregistrées avec le concours du service urbanisme de la CCVD. Elles ne sont pas exhaustives et il reste du travail à faire...

9. Info - Installation d'un panneau d'affichage public au container à poubelle.

Il ne se substitue pas à l'affichage règlementaire de la mairie.

10. Questions diverses

- Après discussion la peinture du mur de l'école se limitera à ce qui a été présenté lors du projet. La réfection plus large de la peinture des murs de l'école pourrait se faire ultérieurement si nécessaire et en s'assurant que le nettoyage des surfaces au karcher ne vienne pas salir les peintures réalisées.
- La soirée du 14 Juillet au jardin du Donjon débutera vers 18h30 avec un buffet offert par la mairie et sera suivi d'une animation musicale. Les habitants sont tous conviés et invités à venir partager un repas.
- L'organisation du bureau vote pour le 2eme tour de scrutin des législatives de dimanche est validée. Merci aux personnes qui viennent renforcer les conseillers municipaux pour cette dernière journée électorale de l'année !
- Il est souhaitable de redistribuer la note sur la gestion de l'eau en période de sécheresse (arrêté préfectoral publié sur notre site le 31 mai dernier) et que chacun respecte les règles associées.
Pour information les bassins du village sont alimentés à partir du trop-plein du réservoir de la source de la combe. S'ils ne sont plus alimentés, c'est que la demande est forte et le réservoir en train de se re remplir.
- La fête de l'école aura lieu le 5 Juillet. A noter la mutation de Michaël Cornut à la rentrée prochaine. Nous saluons son travail réalisé cette année en classe unique et son implication. Merci !

Organisation bureau de vote pour le 2eme tour de scrutin

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 22H05

Le prochain conseil municipal se tiendra le 11 JUILLET à 20h30
Il n'est pas prévu de Conseil Municipal en Aout.